



Association de coVOIturage Solidaire  
Intégré à l'Environnement

## C'EST QUOI LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE ?

La semaine européenne de la **mobilité** se déroule chaque année du 16 au 22 septembre. Elle est l'occasion d'organiser partout en Europe, des activités autour de la mobilité.

« Nos **déplacements** représentent une part importante de notre activité. En effet, nous nous déplaçons quotidiennement, pour travailler, faire nos courses, pratiquer nos loisirs, transporter des marchandises. Cette augmentation de la mobilité n'est pas sans conséquences car le plus souvent nous utilisons des moyens de transports responsables de pollutions (émission de gaz à effet de serre, bruit, ...) nuisant à notre qualité de vie, notre santé et notre planète. Se **déplacer différemment** est possible mais encore faut-il en avoir conscience et décider d'agir sur notre quotidien ! »

La Semaine européenne de la mobilité offre à chacun l'**opportunité** de montrer que cette situation le concerne. Elle fait office de plate-forme pour les municipalités, associations et entreprises organisatrices, pour la promotion de leur politique, de leurs **initiatives** et de leurs bonnes pratiques en matière de **mobilité urbaine durable**. Toute activité permettant une prise de conscience des impacts environnementaux causés par les choix de chacun en matière de moyens de transport et encourageant les modes de transport doux est la bienvenue. Il devrait en résulter une semaine entière ponctuée d'événements autour du thème de la mobilité durable dans un maximum de villes et de municipalités. Le tout se faisant avec le soutien de l'Union européenne.

La Semaine européenne de la mobilité représente le moyen parfait pour les citoyens d'en apprendre plus sur les **défis** à venir et leurs solutions possibles, de connaître la stratégie à long terme de leur maire et de partager ses points de vue sur les différentes politiques locales. C'est le moment de se faire entendre, de s'exprimer sur nos **attentes** en terme de déplacements dans nos villes, d'être force de proposition pour permettre un aménagement des villes favorisant l'écomobilité.

En France, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la mer regroupe pour la première fois deux campagnes phares : **la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine de la sécurité routière**. L'objectif est de créer un seul temps fort annuel, permettant de diffuser simultanément les messages relatifs à l'écomobilité durable et la sécurité routière.

Cette semaine est l'occasion, pour le ministère et pour tous les acteurs de la société, de favoriser une **modification pérenne des comportements** de déplacements, visant à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports,
- réduire le nombre d'accidents/de morts sur les routes.

Le ministère souhaite valoriser l'**intermodalité**, le partage de la rue, la protection du plus vulnérable. Le mot d'ordre de l'opération reste «Bougez autrement».

Penser «**mobilité durable**» c'est réfléchir à nos déplacements pour moins de pollutions, moins de bruits, moins d'encombrements, plus de sécurité, plus de solidarité, plus d'espace.

### **Petit dictionnaire des mots à connaître :**

#### **Autopartage et covoiturage**

Modes solidaires d'utilisation de la voiture individuelle fondés sur le partage de celle-ci, soit pour un temps donné, dans le cadre d'un groupe d'autopartage, soit pour un trajet donné en covoiturage (voiture personnelle utilisée entre voisins, collègues... avec partage des frais).

#### **Caracycle ou vélobus ou bus cycliste**

C'est un mode de ramassage scolaire, visant à limiter l'utilisation de la voiture particulière et/ou à sécuriser les trajets des enfants à vélo sur les trajets domicile-école. Il consiste à convoier de façon quotidienne les enfants sur le trajet domicile-école. Encadrés par des parents, les enfants d'un quartier se déplacent tous en vélo. Les groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et à des horaires précis. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école.

#### **Carapatte ou pédibus ou bus pédestre**

C'est un mode de ramassage scolaire, visant à limiter l'utilisation de la voiture particulière et/ou à sécuriser les trajets piétonniers des enfants sur les trajets domicile-école. Il consiste à convoier de façon quotidienne les enfants sur le trajet domicile-école. Encadrés par des parents, les enfants d'un quartier se déplacent à pied. Les groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et à des horaires précis. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école.

#### **CO2 (Dioxyde de carbone ou gaz carbonique)**

Le CO2 est un gaz à effet de serre présent naturellement dans l'air et produit en grande quantité par les activités humaines. Il provient surtout de la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) mais aussi de certaines activités industrielles (fabrication de ciment).

#### **Ecomobilité**

C'est la mise en place et l'utilisation des modes de transports limitant les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre : marche, vélo, transports en commun (train, tramway, bus...), covoiturage, autopartage...

#### **Effet de serre**

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant à la Terre d'avoir une température vivable. Il est dû à la présence des gaz à effet de serre (gaz carbonique,...) dans l'atmosphère. Les activités humaines en produisent de grandes quantités, ce qui aggrave l'effet de serre et provoque des perturbations climatiques lourdes de conséquences.

## **Intermodalité**

Derrière ce terme se cache une multitude de solutions pratiques qui permettent d'aborder les trajets domicile/travail sous un angle différent. Il s'agit de la combinaison de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement en lieu et place du «tout automobile». Par exemple :

- vélo + transports publics
- voiture + parking relais + transports publics
- voiture + parking + vélo station
- TER (ou RER) + tramway (ou métro)

L'intermodalité permet des solutions adaptées aux besoins de chacun.

## **Multimodalité**

Existence en un même lieu de plusieurs moyens de transport, sans qu'ils soient forcément combinés lors d'un même déplacement.

## **PDE (ou PDA) – Plans de Déplacements Entreprise (Administration)**

Les PDE/PDA mettent en œuvre un éventail de mesures qui offrent des alternatives à la voiture individuelle. Ils sont réalisés en interne ou avec l'appui de spécialistes. Apparus à la fin des années 90, ils se multiplient et étaient près de 250 en juin 2005. Toutes les grandes agglomérations doivent les mettre en œuvre dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains. Accompagnés et soutenus pour la plupart par l'ADEME, ils permettent de réelles avancées dans l'organisation des trajets domicile/travail et des déplacements professionnels.

## **PDES – Plans de Déplacements Etablissements Scolaires**

Les PDES sont des mesures mises en œuvre de façon concertée entre collectivité, école et parents pour encourager l'éco-mobilité. Ils impliquent, pour les municipalités, des aménagements de confort et de sécurité sur la voirie.

## **PDU – Plans de Déplacements Urbain**

Depuis la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, le PDU est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il s'inscrit dans la logique de réduction de l'utilisation de la voiture personnelle en ville pour contribuer notamment à la réduction de la pollution atmosphérique. Il vise à développer les transports collectifs et les modes de transport propres, à organiser le stationnement et à aménager la voirie. Des itinéraires cyclables devront être réalisés à l'occasion de réalisation ou de rénovation de voirie. La loi LAURE donne au PDU six orientations précises :

- diminuer le trafic automobile ;
- développer les transports collectifs, la marche à pied et le vélo ;
- exploiter au mieux le réseau routier existant ;
- organiser le stationnement ;
- réduire les nuisances du transport des marchandises en ville ;
- inciter les employeurs à faciliter l'usage, pour leur personnel, des transports en commun et du covoiturage.

## **Véloroute**

C'est un itinéraire cyclable à moyenne ou longue distance, jalonné et sécurisé sur des petites routes tranquilles. Elle permet à tous la pratique du vélotourisme.

### **Voie verte**

Une voie verte est un aménagement réservé à la circulation non-motorisé. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers. Ces aménagements se sont multipliés et permettent de découvrir le patrimoine et l'environnement à l'écart de la circulation.